

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

23 avril 1992 - n° 1080
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Lettre ouverte à deux généraux

Monsieur le cdt de corps Fernand Carrel,
Vous êtes l'homme d'une grande passion, l'aviation militaire, et celui d'une mission claire: développer l'efficacité et la capacité opérationnelle de cette armée de l'air. Moyennant quoi, vous avez, ces dernières années, consacré énormément d'efforts à faire avancer la procédure en vue de l'acquisition d'un nouvel avion de combat. D'abord en tant que brigadier, chef de la Division coordination et planification jusqu'en 1989, puis pendant deux ans comme divisionnaire responsable de la conduite et de l'engagement; enfin, depuis la surprenante démission du commandant Werner Jung, vous voilà à la tête des troupes d'aviation et de défense contre avions.

Ni cette ascension ultrarapide dans la haute hiérarchie militaire, ni de nombreux séjours aux Etats-Unis et ailleurs, ne vous ont empêché de garder le contact. Depuis la Guerre du Golfe, et en marge du débat parlementaire sur l'éventuel achat des F/A 18, vous avez su développer une intense présence médiatique. Les servitudes y afférentes, interviews à domicile et sacrifices aux amateurs de la rubrique «people» compris, vous les avez assumées avec talent, sur le ton de la compétence affable, animé par un élan qui mériterait d'emporter l'adhésion, n'était l'objet guerrier de votre sollicitude.

Car dans cette affaire de Frelons, vous savez pertinemment, et cela vous attriste, que vous n'avez de loin pas l'appui de la population, qui ne comprend tout simplement pas, dans une proportion pour vous cruellement élevée dans cette Suisse romande dont vous contribuez à prendre la défense dans les hautes sphères du très alémanique DMF.

Devant tant d'opposition, vous n'avez pas cédé à la tentation du repli crispé, mais avez préféré poursuivre sereinement une croisade que vous pressentez victorieuse. Après la disparition du WAPA (l'ex-Pacte de Varsovie en jargon militaire), au milieu d'une Europe en voie de désarmement, notre milice aura donc son nouvel avion de combat à plus de 100 millions de francs la pièce. Mission accomplie. Respect et meilleures salutations.

Monsieur le brigadier a.d. Ernst Rüesch,
Tête haute, stature solide et forte voix, vous avez le goût et le ton du commandement. Vos hommes de la brigade frontière ont bien dû le sentir, comme les fonctionnaires du département de l'Instruction publique saint-galloise. Après de longues années au Conseil d'Etat, vous représentez depuis 1987 le canton de Saint-Gall et son parti radical au Conseil des Etats.

Orateur peu soucieux de ses effets, vous prenez souvent la parole, avec une diction négligente, qui dessert votre pensée claire, géométrique, toute en angles droits. Car vous avez des idées arrêtées sur tous les sujets qui vous tiennent à cœur, avant tout l'instruction, civile et militaire, les finances, publiques et privées, et, bien sûr, l'armée.

Homme de certitudes, vous n'avez pas de doutes à propos du F/A 18 — ni états d'âme à aucun propos, semble-t-il. Vous savez que «ce serait rendre un mauvais service à la paix» que de ne pas doter l'armée suisse d'un nouvel avion de combat. Vous vous souvenez des années 1939-41 et de la grande peur helvétique, vous évoquez l'OTAN, qui réduit mais modernise son armement, donnant l'exemple aux neutres et préfigurant le futur système de défense européen, dans lequel la Suisse ne saurait entrer en resquilleuse, dites-vous.

Homme politique, ancien brigadier de milice, vous raisonnez parfois comme un adjudant-chef peu porté sur les nuances. Et à force de crier vos convictions carrées, vous oubliez de déclarer vos collusions d'intérêt, notamment en tant qu'administrateur d'une société (Bühler) qui figure sur la liste des firmes suisses concernées par les affaires de compensation du F/A 18.

Peu vous importe. Et comme vous présidez cette année la Délégation parlementaire des finances, vous avez pu débloquer le 14 avril les 50 millions de francs destinés à l'US Navy, fournisseuse et grande utilisatrice de ces chers Frelons.

Durement joué, mais seul le résultat compte. Vous gagnez une fois de plus, aux points et sans paraître. Dont acte, avec mes salutations distinguées.

EEE «échéancé»

Le paraphe du traité aurait dû être reçu comme un ordre de marche, mobilisation générale pour une votation historique. Il est tombé dans une sorte d'apathie blasée: les têtes d'œufs politiques étaient en vacances pascales.

(ag) Durant cinq mois, les atermoiements de la Communauté avaient déteint du ressort. L'enjeu était confus, même pour les observateurs avertis, car le refus suisse du «juge étranger» se heurtait à cette évidence qu'un espace juridique commun doit être régi par une jurisprudence commune. Enfin, la classe politique suisse trompait son attente avec un sujet de diversion plus

excitant: quand le Conseil fédéral devra-t-il demander l'ouverture des négociations d'adhésion? Les plus pressés couraient au dénouement, d'où ces airs ennuyés de devoir reprendre les chapitres dans l'ordre, comme si c'était du déjà lu.

Être un partenaire crédible

Il faut sans tarder revenir à l'essentiel: convaincre, en quelques mois, peuple et cantons. La votation a un caractère redoutable, car elle n'engagera pas que nous face à la Communauté mais, par la règle de l'unanimité, nos partenaires de l'AELE. Barbara Spéziali (DP n° 1078) a clairement démontré que les ratifications de l'EEE par les parlements des pays de l'AELE ne poseront aucun problème politique. Elles interviendront rapidement. Lorsque le peuple suisse votera, il sera le dernier à se prononcer. Un «non» aura des conséquences non seulement pour nous, mais pour ceux qui sont embarqués dans la même institution.

Face à la Communauté, nous assumerons le risque de l'approbation ou du refus, ce sera l'objet du débat central. Face à l'AELE, nous encourageons, si le «non» l'emporte, l'accusation de défection, et ce sera une sur-dramatisation de l'enjeu.

Les cartes sont ainsi distribuées; il n'y aura pas de nouvelle donne. La crédibilité de la Suisse, à la fois comme interlocuteur et comme partenaire, est en question. Un «non» serait non seulement de notre part un choix délibéré de l'«Alleingang», mais entraînerait notre rejet, par nos compagnons de route et de voisinage, dans notre réduit non aéré. Il y aurait les dégâts matériels mais aussi les dégâts d'image. Il faut donc gagner et convaincre dans un délai court.

Trois conditions

Un succès implique que les pro-européens, attentistes ou absolutistes, fassent front commun. Ils devront s'entendre sur trois points.

D'abord mettre entre parenthèses la querelle de la demande d'ouverture des

négociations d'adhésion. C'est une compétence gouvernementale. Que le Conseil fédéral décide (ou décide de ne pas décider)! Les données intérieures, qu'il ne connaît que trop par discussion interne, poussent à la logique d'une chose après l'autre. Les données extérieures sont encore incertaines: les Douze s'engageront-ils à procéder à une remise en ordre institutionnelle avant tout élargissement? Il est vraisemblable que les résistances à la ratification de l'accord de Maastricht les rendront prudents. Voudront-ils associer, contrairement à leur pratique confirmée, les candidats reconnus à ces révisions communautaires?

La décision, quelle qu'elle soit, ne doit pas peser sur l'engagement en faveur de l'EEE. C'est la base première d'un accord. La critique du déficit institutionnel de l'EEE, qui sera le grand argument des isolationnistes, doit être relativisée. Nous n'avons pas de pouvoir de co-décision qui est le privilège des membres, mais nous avons un droit de refus dont ne disposent pas les pays de la CE, soumis à la règle de la majorité. Chaque disposition nouvelle sera soumise à ratification selon notre droit constitutionnel. Il n'y a pas de transfert de compétence. Certes un refus éventuel serait très chèrement payé, mais il est possible. Si la cause est digne d'être défendue, à nous de mettre le prix d'une résistance. Ne pas tenir compte de cette capacité d'examen, notamment de la part des absolutistes, serait faire le lit des opposants.

Enfin, la votation verra nombre de catégories professionnelles faire leurs comptes. Beaucoup se considéreront comme perdants. A ces calculs comptables, on ne peut opposer qu'un intérêt plus large, politique, celui d'une volonté de renouvellement, de prise de risque. Les attentistes doivent s'inscrire eux aussi dans cette perspective de mouvement.

Le débat

Beaucoup de choses dépendront de la qualité du débat que conduiront les Chambres. Puissent-elles ne pas charger le bateau par excès de juridisme professionnel, par exemple en limitant constitutionnellement le droit de référendum sous prétexte qu'il ne pourrait pas être utilement exercé. Les cantons auront aussi la responsabilité de rendre concrète l'entrée dans l'espace européen. L'engagement des Grands Conseils sera de grand poids. Que de chantiers! Il est temps de retendre le ressort. ■

Routiers pas sympas

(pi) L'Association suisse des transports routiers (ASTAG) présidée par le camionneur et conseiller national vaudois Friderici continue sa petite guerre contre l'Association transports et environnement (ATE). On sait que cette dernière a dû changer de nom à la suite d'un jugement du Tribunal fédéral du 19 décembre 1991: l'ASTAG considérait la dénomination «Association suisse des transports (AST)» comme étant trop proche de la sienne.

L'ATE s'est donc exécutée et y a laissé environ 100 000 francs.

Mais l'ASTAG, qui supporte décidément mal sa concurrence écologique, tente maintenant d'empêcher l'inscription de la nouvelle raison sociale au registre du commerce sous prétexte que la traduction du mot «Verkehr», contenu dans l'intitulé allemand, ne correspond pas à «transport», mais à «trafic». Le terme trafic avait été exclu par l'ATE à cause de ses connotations négatives (trafic de drogue, d'armes, etc). L'ASTAG devrait aussi exiger que la Confédération renomme l'Office fédéral des transports, dont le nom allemand est *Bundesamt für Verkehr*. Et s'opposer à toute autre traduction de Verkehrs Club der Schweiz que Club suisse du trafic (CST); le TCS pourrait ainsi à son tour intenter procès pour utilisation de ses initiales dans un ordre différent... ■

Le combat d'arrière-garde des défenseurs de la vertu

Certains voudraient, par le biais du Code pénal, imposer un ordre moral sans se soucier du principe supérieur de liberté individuelle. En toute logique, ils s'opposent à une révision mesurée en matière d'infractions contre l'intégrité sexuelle.

(pi) Le projet de révision du Code pénal sur lequel nous aurons à nous prononcer le 17 mai prochain est un sujet délicat et passionnel; il concerne la question des infractions d'ordre sexuel. Deux comités référendaires ont d'ailleurs récolté près de 142 000 signatures. Les défenseurs de la «vertu» voudraient continuer à voir punis des comportements qui ne causent pas de dommage à autrui et s'opposent au principe du libre arbitre en matière sexuelle au nom de «précieuses valeurs de notre culture occidentale chrétienne», qu'ils omettent par ailleurs de préciser plus clairement.

Le combat des référendaires est à la fois classique et d'arrière-garde: ils souhaitent que le Code pénal soit un instrument de défense de la morale — la «bonne» s'entend. Outre que ce principe est des plus discutables — ce qui se passe hors du regard des gens entre personnes responsables et librement consentantes ne saurait intéresser les juges — il est dangereux: les prétendus gardiens des bonnes mœurs risquent bien davantage d'affaiblir la famille et de remettre en question la cohésion de la société humaine, pour reprendre leurs termes, en maintenant une coupure entre la loi, la pratique des tribunaux et la réalité vécue par la population qu'en permettant une évolution du droit qui soit parallèle à celle de la société.

La révision ne propose d'ailleurs rien de révolutionnaire et les opposants semblent défendre le statu quo davantage par principe que par souci de l'avenir des jeunes en particulier et de la société en général.

La majorité sexuelle

Le travail parlementaire fut généralement serein et constructif. En témoigne la fixation de l'âge de la majorité sexuelle. La commission d'experts chargée de faire des propositions au Conseil fédéral souhaitait la voir passer de seize à quatorze ans, pour s'adapter à une maturité plus avancée de la plupart des jeunes. Le Conseil fédéral souhaitait pour sa part en rester à seize ans,

afin de ne pas priver de protection les personnes les moins matures... Après plusieurs débats aux Chambres, l'œuf de Colomb fut trouvé et adopté: la majorité sexuelle reste fixée à seize ans, mais aucune punition ne sera encourue si la différence d'âge entre les protagonistes est inférieure à trois ans (il peut donc s'agir aussi bien d'un couple 13 et 16 ans que 15 et 18 ans).

Cette innovation permet donc de décriminaliser ce que le Conseil fédéral appelle joliment les «amours juvéniles» sans renoncer à protéger les jeunes de moins de seize ans.

Autre innovation, la référence aux relations homosexuelles est supprimée, ce qui revient à les traiter de la même manière que les relations hétérosexuelles. La majorité et le système des trois ans de différence s'applique donc à toutes et à tous.

L'atteinte à la liberté sexuelle

Toute personne, quel que soit son âge, sera protégée en cas de contrainte ou lorsque elle est incapable de discernement ou de résistance ou se trouve dans un rapport de dépendance (personne hospitalisée, internée, détenue, rapport de travail, etc).

Pornographie

La loi n'est pour l'instant pas claire: elle parle de «publications obscènes» ce qui laisse une marge d'interprétation trop grande. Seule la représentation écrite, sonore ou visuelle de la pornographie dure (actes d'ordre sexuel avec des enfants, des animaux et des excréments humains, ou comprenant des actes de violence) demeure strictement interdite. Et tout ce qui n'est pas expressément interdit est autorisé et accessible dès seize ans. Restera punie l'exposition en public ou l'offre à des personnes qui n'en voulaient pas; il suffira par contre d'attirer l'attention du public ou des clients sur le caractère pornographique de ce qui sera présenté dans des locaux fermés pour qu'aucune poursuite ne soit possible. On ne pourra donc se plain-

dre que de ce que l'on a vu contre son gré.

L'outrage à la pudeur

Même principe à ce chapitre: il faudra avoir été confronté inopinément à un acte d'ordre sexuel — et non pas avoir cherché à le découvrir — pour pouvoir se plaindre. L'exhibitionnisme reste puni de manière spécifique, la personne condamnée pouvant voir sa peine réduite ou supprimée si elle accepte de se soumettre à un traitement approprié. Notons encore la suppression de la différence de traitement entre prostitution hétéro- et homosexuelle — toutes deux étant autorisées, et une meilleure définition des comportements illicites de ceux qui tirent profit de la prostitution d'autrui. Enfin, les peines pourront être aggravées lorsque des actes interdits auront été commis en bande — on pense notamment au viol —, ce que le code actuel ne permet pas, et le viol entre époux sera puni sur plainte. ■

La liberté individuelle

«Le citoyen doit, selon notre conception de l'Etat, être libre de se comporter comme il l'entend pour autant que, ce faisant, il ne cause pas de dommage à autrui.» Cette phrase est extraite du Message du Conseil fédéral du 26 juin 1985 concernant la modification du Code pénal et du Code pénal militaire (Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, les mœurs et la famille). Cette même argumentation a notamment été reprise par Jean-François Leuba au Conseil national qui, en tant que porte-parole du groupe libéral, défendait l'entrée en matière sur ce projet.

Pourquoi limiter l'application de ce principe à ce genre d'infractions? En bonne logique, il devrait également régir la Loi fédérale sur les stupéfiants qui punit des citoyens dont la consommation de substances psychotropes ne cause des dommages qu'à eux-mêmes.

Que l'on sache, ni le Conseil fédéral, ni Jean-François Leuba lorsqu'il était chef du département vaudois de Justice et police n'ont appliqué ou défendu ce principe dans le cadre de leur politique en matière de drogue.

Le chantier du siècle en panne

(jd) L'Energie de l'Ouest-Suisse (EOS) s'est à nouveau distinguée. Par le biais d'une annonce payante largement diffusée dans la presse romande, elle a dénoncé les blocages dont font l'objet plusieurs de ses projets et notamment l'aménagement hydroélectrique Cleuson-Dixence. EOS met en cause la législation sur la protection de l'environnement, à son avis inadaptée, et ceux qui, grâce à cette loi, commettent des abus, à savoir notamment l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et le WWF.

Aussi EOS a-t-elle informé le WWF que si ce dernier retirait son recours au Tribunal fédéral, elle ouvrirait deux crédits d'un montant global de 5 millions de francs destinés à des travaux d'intérêt public en Valais et à la réinsertion des chômeurs. Le WWF n'est bien entendu pas entré en matière. Cette manière de chantage qui consiste à faire porter le chapeau de la récession et du chômage à l'organisation écologique est tout simplement inadmissible: elle ne peut que contribuer à exacerber les tensions et à créer les conditions de nouveaux actes de violence à l'encontre de militants écologistes tels que le Valais en a déjà connus. Moins admissible encore, c'est le silence complice des administrateurs d'EOS, pour la plupart magistrats cantonaux et communaux ou représentants de services industriels romands qui laissent la direction d'EOS vitupérer contre les décisions populaires et les pouvoirs constitués.

Nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer dans ces colonnes l'arrogance d'EOS et de son président Christophe Babiantz qui semblent placer leur mission de producteur

d'électricité au-dessus des lois. Les électriciens, il est vrai, ont joui à juste titre et durant des décennies de la confiance de la population. Mais leur philosophie productiviste s'est heurtée ces dernières années à un changement du système de valeurs et à la prise de conscience des impasses où conduit une incessante augmentation de la consommation d'énergie. Les électriciens aiment produire; rien ne les contrarie plus que l'idée d'économiser l'énergie et le fait que d'autres qu'eux puissent intervenir dans la définition de la politique énergétique. L'économie électrique traditionnelle, c'est vrai, doit planifier son développement à long terme: un barrage, une ligne à haute tension, un transformateur ne s'improvisent pas à la petite semaine. Mais cette planification entre aujourd'hui en conflit avec les solutions alternatives; elle exige des investissements considérables qui ne sont plus disponibles pour d'autres choix et pour des modèles de production décentralisée. C'est là que réside l'enjeu: le pouvoir des électriciens détermine l'avenir énergétique et exclut le débat démocratique.

Revenons au recours du WWF au sujet de Cleuson-Dixence. EOS accuse l'organisation écologiste de provoquer des frais insupportables et d'empêcher la création de places de travail en allongeant les procédures. Des accusations graves qui nous ont incités à mener l'enquête.

Et si les retards accumulés et les coûts additionnels provenaient aussi du refus d'EOS de dialoguer et de prendre en compte les exigences de la protection de l'environnement ?

Les conditions d'un retrait

(pi) Le recours du WWF tient à trois exigences, jugées déraisonnables par EOS. Nous vous les présentons, ainsi que les avis de Daniel Brélaz, conseiller municipal écologiste, directeur des Services industriels lausannois et membre du comité directeur d'EOS (dont la ville de Lausanne est actionnaire principal) et de M. Méan, chef de projet Cleuson-Dixence à EOS.

● **Fixation d'un débit résiduel dans la Dixence**, actuellement à sec au pied du barrage. La loi l'exige dans certains cas mais il n'est pas clair si elle est applicable dans celui qui nous occupe. L'approbation de l'initiative pour la sauvegarde de nos eaux pourrait le rendre obligatoire.
Techniquement réalisable.

Financièrement: le WWF réclame le retour de 3 à 4 millions de mètres cubes annuels, soit environ 1% de la capacité de stockage ou encore un manque à gagner de 12 à 20 millions de kilowattheures, ce qui représente environ 1 million de francs par année.

Personnellement, M. Brélaz souhaiterait entrer en matière sur cette demande et restituer de l'eau dans la Dixence. Pour M. Méan, le problème ne se situe pas juste en aval du barrage, car deux torrents viennent alimenter la Dixence quelques centaines de mètres plus bas. Mais ces torrents sont ensuite captés par une autre société et la concession ne fixe pas de débit résiduel. C'est avec cette société qu'il faudrait négocier, d'autant que leur eau a moins de «valeur»: le barrage étant plus bas, chaque

litre produit moins de kilowattheures que depuis la Grande-Dixence.

● **Création d'une zone de divagation du Rhône** en aval de l'usine de plaine de Bieudron. La concentration de la production d'électricité va également concentrer les rejets d'eau dans le Rhône et provoquera des changements rapides de débit dans le fleuve, ce qui est nuisible à la reproduction et à la vie de la faune piscicole. Le débit d'étiage en amont de Bieudron est de 38 m³/seconde; l'usine actuelle, qui sera maintenue, a une capacité de rejet de 45 m³/seconde. La nouvelle usine aura une capacité de 75 m³/seconde.
Techniquement réalisable.

Financièrement: EOS n'a pas de chiffre à fournir, pas plus que sur la création d'un bassin d'accumulation dont les eaux seraient rejetées progressivement, variante qu'accepterait le WWF. On

Un territoire à délimiter

(pi) Le conflit qui oppose le WWF à EOS est en partie provoqué par la nouveauté de la loi et des ordonnances réglant la protection de l'environnement. Ainsi, au moment de la mise à l'enquête de Cleuson-Dixence, l'ordonnance réglant les études d'impact n'était pas encore en vigueur. Ce projet est d'ailleurs le premier grand chantier à y être soumis. Chacun des partenaires cherche donc à marquer son territoire: le WWF, même si son souci premier reste la protection de la nature, souhaite certainement aussi délimiter l'étendue de son influence sur un projet de cette importance; EOS craint de faire des concessions qui ne lui sont pas imposées

peut toutefois estimer ce projet à quelques millions de francs.

M. Brélaz dit «partager philosophiquement» la demande du WWF tout en comprenant la position d'EOS: cette réalisation nécessiterait une nouvelle étude d'impact, de nouvelles démarches administratives et des accords avec les communes et les propriétaires fonciers (qui n'ont, soit dit en passant, pas fait tant d'histoires quand il s'agissait de vendre des terrains pour construire l'autoroute).

M. Méan soulève les mêmes problèmes administratifs et la perte de temps qui s'ensuivrait. Il relativise par ailleurs les problèmes que provoquera la concentration des rejets d'eau dans le Rhône. Le fleuve est en effet déjà «un grand canal de fuite».

● **Suppression du dépôt des matériaux d'excavation sur le site de haute montagne de Tracouet.** A la suite de l'abandon d'un autre site, au Grand-Alou, 15 kilomètres de galeries devront être creusées avec deux points d'attaque seulement. Si certains matériaux seront recyclables, il restera tout de même 400 000 m³ à stocker à Tracouet, ce à quoi s'oppose le WWF qui propose soit de descendre ces matériaux en plaine, soit de les épandre sur les pistes de ski.

M. Brélaz juge la position du WWF stupide, anti-écologiste et insensée.

M. Méan partage sur ce point l'avis de M. Brélaz et relève les efforts consentis pour intégrer ces matières inertes à l'environnement naturel. ■

par peur de créer un précédent et les autorités n'apprécient guère de voir leur travail contrôlé par les défenseurs de la nature. Alors que le but des services cantonaux et des organisations de protection de la nature convergent, les premiers travaillent le plus souvent en opposition avec les seconds.

La responsabilité d'EOS

En accusant le WWF de retarder le début des travaux, EOS masque sa propre responsabilité, qui est grande. Son attitude intransigeante, ses ultimatums — c'est le Tribunal fédéral qui est maintenant maître du dossier et le WWF n'est en rien responsable des lenteurs de procédure — n'ont pas favorisé un dialogue constructif avec les défenseurs de la nature. Par ailleurs ni EOS, ni les autorités valaisannes n'ont contribué à simplifier la tâche des recourants, ce qui provoque l'ouverture de procédures multiples. Dossiers incomplets, refus de procurer certaines pièces essentielles, négociations très discrètes avec les communes, étude d'impact lacunaire, manque de coordination au niveau du canton ont très largement contribué à rendre ce dossier extrêmement complexe.

Ainsi le département valaisan de l'Energie a-t-il approuvé les plans de construction de l'aménagement hydro-électrique, décision confirmée par le Conseil d'Etat puis par le Tribunal ad-

ministratif cantonal et maintenant attaquée devant le Tribunal fédéral. Mais d'autres décisions cantonales restent ouvertes, notamment en ce qui concerne l'exploitation des décharges, la protection des eaux, la construction de nouvelles lignes électriques, de routes, d'un poste de couplage et d'un transformateur. Or ces décisions seront à leur tour attaquables et il serait utile de les connaître toutes, avec les éventuelles restrictions ou exigences qui leur seront liées, pour apprécier globalement le projet d'EOS.

Une autorisation de défricher, également susceptible de recours, est encore nécessaire de la part du département fédéral de l'Intérieur, pour laquelle un préavis favorable a été délivré.

Des avis divergents chez les protecteurs de la nature

Le WWF n'a pas toujours joué dans la clarté non plus. Avant la mise à l'enquête du projet, il s'est dit opposé au principe même de Cleuson-Dixence, pour des raisons de politique énergétique. Des accords ont donc été négociés avec d'autres organisations de protection de la nature et avec les services cantonaux et le projet mis à l'enquête est le résultat de ce dialogue. D'après EOS, de nombreuses concessions ont été faites à ce stade de la procédure, alors même que le projet initialement présenté était «le meilleur possible». De fait, seul le WWF continue de se battre contre, les autres organisations l'ayant admis dans sa version actuelle. ■

Importer bon marché et exporter cher

Il faut rappeler brièvement en quoi consiste le projet Cleuson-Dixence.

La Suisse est exportatrice nette d'électricité. Grâce à sa forte proportion d'énergie hydraulique, elle peut facilement adapter son offre à la demande des heures de pointe, alors que la France par exemple, largement dépendante du nucléaire, produit en continu. La Suisse importe donc en période de faible consommation et ne fait fonctionner ses barrages qu'en période de forte consommation: elle importe bon marché et exporte cher. Sans produire davantage d'électricité, le projet Cleuson-Dixence vise à doubler le débit des barrages de Cleuson et de la Dixence, grâce à de nouvelles

galeries d'amenée d'eau et à une nouvelle usine (rappelons que les eaux de Cleuson sont pompées et refoulées dans le lac des Dix, situé plus haut). Il faut actuellement 2200 heures pour vider ces barrages; il n'en faudra à l'avenir plus que 1000. EOS pourra ainsi exporter encore plus de courant cher, en concentrant davantage sa production sur les moments de très forte consommation. Le barrage ne sera en effet ouvert que moins de trois heures par jour en moyenne, contre un peut plus de six actuellement. Cette simple amélioration de la «qualité» du courant suffira à rentabiliser un projet devisé à 1150 millions de francs.

L'INVITÉE DE DP

Le salaire de l'auteur

Brigitte Waridel

directrice adjointe de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne

Ecrivain: est-ce un métier comme un autre, à rétribuer par un salaire ? Si oui, l'Etat doit-il être son employeur ?

Les bibliothèques: sont-elles des parasites qui mangent la laine sur le dos des écrivains ?

Ces deux questions me sont inspirées par un débat qui a agité, voici quelques semaines, notre Parlement et la presse: il s'agissait de la question du droit d'auteur, notamment de celui de l'écrivain, face à la diffusion non commerciale qui se fait de son œuvre, précisément par le biais du prêt dans les bibliothèques.

C'est un sujet sensible, difficile, et que l'incroyable multiplication des types de publications, des supports et des canaux de diffusion rend aujourd'hui plus complexe que jamais. On a senti aussi combien des mondes qui en réalité sont solidaires et très proches, se trouvaient soudain, par des polémiques dont ils n'étaient pas maîtres, comme postés dans des tranchées ennemies ! Ecrivains et bibliothèques dressés les uns contre les autres ? Voilà qui était nouveau.

Rappelons très brièvement qu'il s'agissait de décider si dorénavant un petit émoluments serait prélevé systématiquement sur chaque prêt de livre et chaque photocopie opérés dans une bibliothèque, pour être versé aux sociétés gérantes des droits d'auteurs.

Subvention ou salaire ?

Ce qui a été pour le moins étonnant dans cette affaire, c'est que l'idée de cette forme de subvention aux écrivains ait trouvé ses plus ardents défenseurs au sein du groupe libéral de notre Parlement. Car, quelque forme que l'on donne à cette redevance, il s'agit d'un subsides assuré par les deniers de l'Etat.

En effet, imaginons que chaque prêt de livre en bibliothèque soit taxé d'un prélèvement de X centimes au titre de redevance aux auteurs. Une bibliothèque aura alors deux solutions: soit elle cesse d'offrir des services de prêt gratuits, et encaisse des émoluments auprès de ses usagers, soit elle maintient la gratuité de ses prêts de livres, et inscrit à son budget annuel ordinaire une somme forfaitaire destinée aux sociétés de droits d'auteurs. Dans les deux cas de figure, il s'agit bel et bien

d'une subvention de l'Etat. Et dans un courrier des lecteurs de *24 Heures* du 28 février 1992, il était même question d'un *salaire*: M^{me} Janine Massard, de la Société suisse des écrivains, relevait que dans une bibliothèque tout le monde touchait son salaire à la fin du mois, depuis le directeur jusqu'au fabricant de rayonnage, sauf l'écrivain. C'est donc bien que cette redevance est comprise comme «un salaire dû à l'écrivain»; c'est plus qu'une simple subvention, dont M^{me} Massard estimait par ailleurs devoir dénoncer le caractère aléatoire...

C'est du statut de l'écrivain qu'il s'agit, en réalité. Peut-on comparer la création artistique en général à n'importe quel autre métier ? L'écriture devrait-elle être une tâche exécutée à l'abri du risque, de l'angoisse, de l'incertitude, de la liberté, rarement confortable ? Est-ce que le prélèvement préconisé sur les prêts et les photocopies dans les bibliothèques serait une sorte de «montant compensatoire» dû aux écrivains peu ou pas vendus ? L'Etat serait-il alors, d'une certaine manière, l'employeur de ces écrivains ?

Prêts et photocopies

Il faut savoir l'incroyable diversité des publications qui sont prêtées dans une bibliothèque. Prenons les quelque 200 000 prêts annuels que fait la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. Qu'y trouve-t-on ? Des romans français et étrangers, des thèses, des monographies sur toutes sortes de sujets, de l'informatique aux beaux-arts, en passant par la géographie, les sciences de l'Antiquité, ou les mathématiques; des volumes de périodiques, des recueils de Mélanges, des recueils de droit, etc. La question qui se pose est celle-ci: est-ce les auteurs de ces volumes-là qui recevraient l'émolument prélevé sur les prêts ? Vraisemblablement pas. Comment, selon quels critères serait organisée la redistribution du montant versé par la bibliothèque ?

Si l'on aborde la question des photocopies, l'affaire est encore plus curieuse. Il faut fréquenter les bibliothèques ou y travailler pour savoir à quoi servent les photocopies mises à disposition du public. Toujours à la BCU/Lausanne, ce sont plus de 2 millions de photocopies qui sont faites chaque année par les usagers sur les machines installées dans les espaces publics: cela représente essentiellement des

extraits de dictionnaires ou d'encyclopédies, des articles de journaux ou de revues, des notes de cours, des pages isolées d'études, de thèses, de monographies scientifiques, des articles de périodiques médicaux, de sciences naturelles, de linguistique, etc (imagine-t-on par ailleurs seulement le nombre de ces feuillets que nous retrouvons dans les corbeilles à papier chaque jour ?). Ce n'est certes pas sur les photocopies des bibliothèques que sont multicopiées les œuvres des écrivains. Vous ne trouverez pas d'étudiant-pirate photocopiant l'intégralité d'un roman de Leonardo Sciascia ou un recueil de poèmes de Jacques Chessex. La plupart de ceux qui sont copiés, en l'occurrence des chercheurs, rédacteurs de textes scientifiques, n'ont publié que pour diffuser le résultat de leurs travaux, et la question du droit d'auteur n'entre en rien dans leurs préoccupations. Il serait d'ailleurs étonnant qu'ils soient touchés par la redistribution d'une redevance par une société de droits d'auteurs.

Les bibliothèques parasites ?

Ce qui est quelque peu attristant dans ce débat, ce n'est pas la question de fond elle-même, qui exprime de vraies interrogations et attend toujours, peut-être, de vraies réponses. Et l'important, ici, ce n'est pas même le résultat des débats. Non, ce qui m'a choquée, c'est l'agressivité avec laquelle les bibliothèques ont été interpellées, présentes par certains comme un véritable *lobby* qui aurait des pouvoirs de pression — méconnus — sur les parlementaires (?!), comme des parasites, en définitive, qui feraient leur beurre au détriment des artistes. Les débataires ont ainsi assimilé l'activité fondamentale des bibliothèques, leur mission désintéressée d'éducation et d'information, à une activité de *profit*. C'est un non-sens. ■

ici et là

L'Association pour la participation et l'action régionale (APARE) propose de juin à septembre des **chantiers bénévoles** de restauration de sites anciens et des stages de formation dans le midi de la France. Ouverts à tous (dès l'âge de 16 ans) ces chantiers se veulent aussi bien des lieux d'échanges qu'une contribution à la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement. APARE, 41, cours Jean-Jaurès, F-84 000 Avignon, tel. 00 33/90 85 51 15.

Tchernobyl an VI. L'association Sortir du nucléaire présentera à la Galerie Basta une exposition de photos pour commémorer le sixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. Du 24 avril au 23 mai 1992, Petit-Rocher 4, 1003, Lausanne.

L'autre versant

Chansonnier, conteur, vedette de la télévision, Franz Hohler est bien connu outre-Sarine et en Allemagne. Il partage aussi avec le cinéaste Richard Dindo l'honneur d'avoir été privé d'un prix par décision du Conseil d'Etat zurichois — ce qui suffirait à donner l'envie de le découvrir. Saluons donc la parution, en collection *ch*, d'un volume composé à partir de deux de ses recueils de nouvelles: *La Reconquête*.

La ville de Zurich paralysée par la prolifération d'animaux (aigles, cerfs, loups, ours) et de plantes (le lierre, les fougères et le pétasite qui est le «lampé» de nos pâturages); un ancien SS étranglé mystérieusement dans sa cellule par l'écharpe qu'a tricotée la mère d'un enfant qui fut sa victime; l'influence d'un revenant sur un tronçon d'autoroute où se produisent des accidents inexplicables; la piqûre d'un insecte tropical provoquant un bubon monstrueux: autant de brèves incursions dans les zones obscures de l'existence et de la vie psychique. L'illustration de la couverture est empruntée à Magritte et ce parrainage est justifié: chez le peintre belge et chez le conteur zurichois, c'est la même inclination pour le fantastique, l'onirique et le paralogique; le même jeu parfois vertigineux avec les éléments du réel. Car la matière de ces contes appartient à notre histoire: l'Occupation

en France, les luttes entre clans turcs en Allemagne, l'irrédentisme à Bolzano; ou à notre vécu: la solitude du skieur de fond, un voyage à l'étranger. Mais ils disent aussi l'irruption, dans ce réel reconnaissable, de l'irrationnel qui met en cause les prétentions de notre civilisation technocratique, et l'affleurement de très vieilles angoisses. Et les jeunes ménages tyrannisés par les caprices d'un enfant qui refuse de se nourrir découvriront, en lisant «Conditions requises pour l'absorption de nourriture», à quel enfer les concessions peuvent mener.

Jean-Luc Seylaz

Franz Hohler, *La Reconquête*, traduction de Marion Graf, collection *ch*, éditions Zoé, Genève, 1991.

SUISSE ET ARMÉE

Editeur de gauche, éditeur de droite

(*cfp*) Les hasards de la distribution me font recevoir le même jour la liste des publications éditées à droite par le journal conservateur *Schweizerzeit* et à gauche par le Groupe pour une Suisse sans armée. Dans les deux cas les sujets militaires dominant, mais le ton, sans parler du lectorat, est différent.

Schweizerzeit publie une collection de brochures depuis 1982. La première était consacrée aux troubles provoqués par la jeunesse. On trouve ensuite un texte d'Ernst Cincera sur la stratégie moscovite de la paix (1983), une réflexion de Michael Volonsky sur la société du socialisme réel septante ans après la révolution d'octobre (1987), un manuel sur la manipulation des médias à l'intention des consommateurs manipulés, un texte de Gustav Däniker: *Avons-nous besoin d'une armée dans l'avenir et avec un avenir?* (1989). Celui-ci, comme la brochure de Cincera, est épuisé. Parmi les auteurs, citons Otto von Habsburg, sur l'Europe (1990), Christoph Blocher critiquant l'absence de direction donnée à la politique et à la société (1991) et l'ancien commandant de corps Jörg Zumstein sur les menaces et la résistance dans l'optique suisse (1991).

En résumé, il s'agit de se défendre contre toutes les agressions qui nous menacent.

Au Groupement pour une Suisse sans armée, l'offre est plus variée, puisqu'il y a des livres, de la musique, une cassette-

vidéo et, bien sûr, tout le petit matériel du militant de base. Les livres les plus anciens datent de 1985, l'un présentant un programme pour une politique de la paix et l'autre une série d'éléments de réflexion (Denkanstöße). Un annuaire paraît régulièrement depuis 1987. La désobéissance civique a fait l'objet d'un travail collectif de quarante auteurs, sous la responsabilité d'Andreas Gross et de M. Spescha. Il y a les publications qui ont précédé la votation du 26 novembre et même une BD de Léon Coquillard intitulée *Divisionnaire de l'après 26 novembre*. A relever que les annuaires 1986, 87 et 88 sont épuisés.

Qui osera prétendre qu'on ne lit plus de nos jours. Les éditeurs militants, de droite et de gauche, auraient déjà cessé leurs activités si c'était vraiment le cas. ■

MÉDIAS

Le nouveau quotidien populaire lancé par la maison Ringier en Tchécoslovaquie s'appelle *Blesk* (L'éclair). Il compte huit pages et coûte l'équivalent de dix centimes suisses. Pour mémoire, c'était le prix des quotidiens romands il y a cinquante ans.

La censure continue à sévir en Suisse. L'une de ses dernières victimes a été l'hebdomadaire de gauche *WoZ* qui a dû caviarder, en catastrophe, un certain nombre de lignes d'un article consacré à la gestion de la fondation «Naschet Jenische» par son ancien administrateur. Une quarantaine de journaux, dont la *Tribune de Genève*, s'étaient vus adresser une interdiction de publication. D'autres journaux qui ne l'avaient pas reçue se hâtèrent de citer les passages censurés. L'institut de journalisme de Berne recense ces cas de plus en plus fréquents.

Le quotidien catholique français *La Croix* (tirage 103 625 exemplaires en 1991) a enregistré un déficit d'exploitation de 10,2 millions de francs français.

Le bénéfice d'exploitation de la *NZZ* s'est sérieusement détérioré l'année passée puisqu'il a passé de 13,5 millions en 1990 à 4,8 millions de francs. La crise frappe même les riches.

DP
DP
Domaine
Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Jean-Luc Seylaz

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Brigitte Waridel

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Dossier drogue

(ag) Le numéro 4 de la *NZZ-Folio* (avril 1992) est consacré à la politique de la drogue.

Alors qu'en Suisse romande on imagine que les opinions sur ce sujet correspondent à des conceptions politiques: fermeture des conservateurs, ouverture des réformistes, la Suisse allemande casse ce schéma traditionnel. La *NZZ* dresse notamment un bilan sévère et négatif de la prohibition en Suisse.

La qualité documentaire du cahier est digne d'être soulignée: par exemple, le compte-rendu de l'expérience anglaise, qui n'est pas limitée à Liverpool, de fourniture de drogue sous contrôle médical.

Enfin, à retenir, l'interview exclusive de l'économiste libéral et monétariste Milton Friedman, qui est le maître à penser de plusieurs hommes politiques suisses, comme le conseiller d'Etat Philippe Pidoux, qui, dans la même *NZZ*, fit il y a un an l'éloge et l'illustration d'une politique dure.

Milton Friedman, depuis vingt ans, mène un combat abolitionniste: par souci d'efficacité et par éthique. En libéral cohérent, il estime qu'un individu adulte, tant qu'il ne nuit pas à autrui, peut décider de son sort, quelles que soient les conséquences sur sa vie et sa santé. En libéral encore, il estime que la prohibition, comme l'a prouvé celle de l'alcool aux Etats-Unis, est d'un coût social trop élevé: prix de marché noir avec des marges inouïes, développement du gangstérisme, marginalisation des individus, etc. Il refuse même la solution de fourniture de drogue sous contrôle médical; il prône la vente totalement libre comme celle de l'alcool ou du tabac. La logique libérale poussée jusqu'au bout. A lire. ■

Simple question de culture

(jg) La publicité est toujours un miroir, plus ou moins déformant, de l'esprit du temps et de la perception du monde. Un grand centre commercial lausannois, voué jusqu'ici à la consommation populaire, cherche à améliorer son image et publie en ce moment des annonces pleine page dans la presse locale. On y voit un très jeune cadre, genre *yuppie* années quatre-vingt portant un

costume étriqué — c'est déjà mal parti —, tenant une valise en cuir et un exemplaire du *Wall Street Journal* — autant dire la ringardise absolue, quand on sait que l'on se doit d'arborer une serviette molle, si possible élimée, en lisant d'un air détaché le *Financial Times*. Mais passons, les habitués du dit centre commercial ne fréquentent pas forcément les Intercity en première classe ou les salles d'attente des aéroports. Le texte pose cette intéressante question: c'est quoi la culture? La réponse est intéressante aussi: vous êtes cultivé si vous achetez un camescope et un aquarium qualifié de *bio-système hyper-écologique*. Un T-shirt à l'effigie de Michael Jackson complète votre look cultivé, surtout si vous lisez le dernier livre de Sulitzer. Par contre la culture implique que vous ignoriez l'orthographe des noms des joueurs de tennis. Vous devez en effet porter les mêmes chaussures qu'un dénommé O'Connors dont j'imagine après mûre réflexion qu'il s'agit de Jimmy Connors! Soyons francs, il est aussi question dans le texte du premier livre de Marcel Proust.

Bon, il ne s'agit pas d'être élitaire ni de dénigrer la culture populaire. Mais ce qui apparaît clairement, c'est la domination absolue de l'image: on la fabrique avec le camescope, on contemple un aquarium, on est regardé avec l'effigie de Bambi ou les tennis à la mode. Marcel Proust est là au fond comme alibi, ultime repère signalant que la culture ne se réduit pas à l'univers des séries télévisées. ■

Genève, capitale des minorités

(cfp) Se souvient-on, à Genève, du Bureau central des minorités qui existait aux temps de la SDN et des Congrès des nationalités qui y furent organisés à plusieurs reprises?

Dans la *Voix des Peuples*, publiée de 1934 à 1946, on retrouve des informations qui anticipent la décomposition actuelle de l'est de l'Europe. On y trouve aussi les premiers balbutiements d'une question kurde avec cette remarque: «*Les Kurdes de 1938 rappellent étrangement les Polonais de 1830. Leur "libération" n'est certes pas pour demain. Ils auront sans doute beaucoup à souffrir et aussi à apprendre, car, à part se battre, ils ne savent peut-être pas beaucoup de choses...*»

C'est l'Europe qui occupe avant tout les

rédacteurs, mais on commence à voir au-delà. Par exemple, dans un article qui signale la parution d'un *Bulletin des minorités nationales en France*, l'auteur, un ancien ministre-résident de France, écrit: «*Tel est le domaine "allochtone" de la France proprement dite, sans parler des "indigènes" de ses colonies.*»

La Suisse n'est pas oubliée. Le numéro de la *Voix des Peuples* du 15 août 1941 a été entièrement consacré à notre pays, à l'occasion du 650^e anniversaire de la Confédération, et auparavant en 1937, F.Gg. expliquait pourquoi il était «*un minoritaire content de son sort*». On se demande ce qu'il aurait écrit dix ans plus tard.

Combien de documents dorment dans les archives, qui nous permettraient de remonter à l'origine de faits qui nous paraissent si surprenants parce que nous ne les voyons que dans leur soudaineté? ■

EN BREF

Consigne donnée par le brigadier Peter Mühlheim au personnel de l'Intendance fédérale du matériel de guerre: «*Désormais, pas plus qu'il ne faut et aussi bien que nécessaire!*» Cette consigne est précédée de la remarque «*L'heure est venue de serrer la ceinture!*»

Un récent exemple de la manière dont le conseiller d'Etat zougou Hanspeter Uster liquide humainement les requêtes des administrés. A une manifestation culturelle, l'un des participants se plaint d'avoir dû payer une amende de 30 francs pour avoir mal parké son véhicule. Il aurait dû être averti, estime-t-il. Uster sort un billet de 50 francs, lui demande 20 francs en retour et lui dit tout simplement, prenez ces 30 francs et considérez-vous comme averti. L'élection d'un homme issu de l'extrême gauche marxiste réserve des surprises à l'*establishment*.

La section socialiste du 5^e arrondissement de Zurich a lancé une campagne d'affichage à Zurich en faveur de la remise contrôlée d'héroïne aux toxicomanes. Les 150 affiches de format mondial correspondent à un budget de 13 000 francs.